

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 13

SUPPLEANTS : 1

NOMBRE DE DELEGUES AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

Le 10 septembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Nicolas GUICHARD (suppléant)

Montvalezan : Thierry GAÏDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2025-180 ATTRIBUTION DU MARCHE DE DEMONTAGE, FOURNITURE ET POSE D'INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES POUR L'ABATTOIR

Par délibération n° 2024-109 en date du 18 septembre 2024, le conseil communautaire attribuait les 5 lots de marché pour les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir.

Toutefois, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des installations afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur.

La consultation du marché été publiée le 17 juin 2025 sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et dans le Dauphiné Libéré.

Le dépôt des offres était fixé au 18 juillet 2025 à 12h00.

Deux entreprises ont déposé une offre sur la plateforme AWS marchés publics dans les délais sous forme dématérialisée.

La communauté de communes a souhaité négocier avec les deux entreprises.

Le délai de réponse a été fixé au 25 août à 9 heures.

Suite à l'analyse des offres, le classement est le suivant :

N° PLIS	ENTREPRISE	NOTE ECONOMIQUE		NOTE ECONOMIQUE /50	NOTE TECHNIQUE /40	NOTE DELAIS /10	NOTE FINALE /100	CLASSEMENT
		MONTANT TTC	MONTANT TTC VERIFIE BASE					
1	MONDIAL FRIGO-IFC 69880	303 752,11 €	303 752,11 €	50,0	37,5	8,0	96,30	1
2	AXIMA 69740	327 975,12 €	327 975,12 €	46,3	37,5	8,0	94,80	2

Il a été décidé de retenir l'entreprise MONDIAL FRIGO pour un montant de 303 752.11 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de de démontage, fourniture et pose d'installations frigorifiques pour l'abattoir à l'entreprise MONDIAL FRIGO pour un montant de 303 752.11 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Yannick AMET

Président

